

# **Société d'Applications Technologiques de l'Imagerie Micro-Onde**

**Satimo, S.A.**

Exercice clos le 31 mars 2006

Rapport général du commissaire aux comptes sur les comptes annuels et rapport du commissaire aux comptes établi en application de l'article L. 225-235 du Code de commerce sur le rapport du président

# **Société d'Applications Technologiques de l'Imagerie Micro-Onde**

## **Satimo, S.A.**

Exercice clos le 31 mars 2006

Rapport du commissaire aux comptes, établi en application de l'article L. 225-235 du Code de commerce, sur le rapport du président du conseil d'administration de la société Satimo, pour ce qui concerne les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

# Société d'Applications Technologiques de l'Imagerie Micro-Onde Satimo, S.A.

Exercice clos le 31 mars 2006

## **Rapport du commissaire aux comptes, établi en application de l'article L. 225-235 du Code de commerce, sur le rapport du président du conseil d'administration de la société Satimo, pour ce qui concerne les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière**

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En notre qualité de commissaire aux comptes de la société Satimo, et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le président de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 mars 2006.

Il appartient au président de rendre compte, dans son rapport, notamment des conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil d'administration et des procédures de contrôle interne mises en place au sein de la société.

Il nous appartient de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations données dans le rapport du président, concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Nous avons effectué nos travaux selon la doctrine professionnelle applicable en France. Celle-ci requiert la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations données dans le rapport du président, concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des objectifs et de l'organisation générale du contrôle interne, ainsi que des procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, présentés dans le rapport du président ;
- prendre connaissance des travaux sous-tendant les informations ainsi données dans le rapport.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations données concernant les procédures de contrôle interne de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, contenues dans le rapport du président du conseil d'administration, établi en application des dispositions du dernier alinéa de l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Paris-La Défense, le 28 juillet 2006

Le Commissaire aux Comptes  
ERNST & YOUNG Audit



Any Antola

# **Société d'Applications Technologiques de l'Imagerie Micro-Onde**

**Satimo, S.A.**

Exercice clos le 31 mars 2006

Rapport général du commissaire aux comptes  
sur les comptes annuels

# **Société d'Applications Technologiques de l'Imagerie Micro-Onde Satimo, S.A.**

Exercice clos le 31 mars 2006

## **Rapport général du commissaire aux comptes sur les comptes annuels**

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 mars 2006, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société Satimo, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

### **I. Opinion sur les comptes annuels**

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 2 de l'annexe qui expose les changements de méthodes résultant de la première application, à compter du 1<sup>er</sup> avril 2005, des règlements CRC 2002-10 et CRC 2004-06 relatifs aux actifs.

## **II. Justification des appréciations**

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

### *Règles et principes comptables*

- La note 2.3 de l'annexe expose les règles et méthodes comptables relatives à l'immobilisation et à l'amortissement des frais de développement. Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous avons vérifié le caractère approprié de la méthode comptable précisée ci-dessus et des informations fournies dans les notes de l'annexe et nous sommes assurés de leur correcte application.

### *Estimations comptables significatives*

- La note 2.8 de l'annexe expose la méthode de détermination de la provision pour garantie. Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous avons vérifié le caractère approprié de la méthode comptable précisée ci-dessus et des informations fournies dans les notes de l'annexe et nous sommes assurés de leur correcte application. Par ailleurs, nos travaux ont consisté à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent les estimations utilisées pour le calcul de cette provision.
- Votre société constitue des provisions pour couvrir les risques de défaillance des clients, comme décrit en note 2.5 de l'annexe. Nous avons procédé à l'application des approches retenues par votre société, décrites dans l'annexe, sur la base des éléments disponibles à ce jour, et mis en œuvre des tests pour vérifier par sondages l'application de ces méthodes.
- Votre société comptabilise les résultats sur les contrats de longue durée selon les principes et modalités décrits dans la note 2.7 de l'annexe. Sur la base des informations disponibles à ce jour, nos travaux ont consisté à apprécier les données et les hypothèses établies par la direction sur lesquelles se fondent les estimations des résultats à terminaison de ces contrats et leur évolution.

Dans le cadre de nos appréciations, nous nous sommes assurés du caractère raisonnable de ces différentes estimations.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

### III. Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Paris-La Défense, le 28 juillet 2006

Le Commissaire aux Comptes  
ERNST & YOUNG Audit



Any Antola

Formulaire obligatoire (article 53 A  
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : GROUPE SATIMO Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois\* 12

Adresse de l'entreprise \_\_\_\_\_ Durée de l'exercice précédent\* 12

Numéro SIRET\* \_\_\_\_\_ Code APE \_\_\_\_\_ Néant  \*

				Exercice N clos le, 31032006		N-1 31032005		
		Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3	Net 4			
Capital souscrit non appelé (I)		AA						
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement*	AB		AC				
	Frais de recherche et développement *	AD	2 635 819	AE	1 086 524	1 549 295	967 547	
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	546 390	AG	352 139	194 251	164 791	
	Fonds commercial (1)	AH		AI				
	Autres immobilisations incorporelles	AJ	31 111	AK	24 369	6 743	31 111	
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM				
	Terrains	AN		AO				
	Constructions	AP		AQ				
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	983 458	AS	620 167	363 291	347 848	
	Autres immobilisations corporelles	AT	341 174	AU	181 136	160 037	168 532	
Immobilisations en cours	AV		AW					
Avances et acomptes	AX		AY					
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT				
	Autres participations	CU	30 490	CV		30 490	30 490	
	Créances rattachées à des participations	BB		BC				
	Autres titres immobilisés	BD		BE				
	Prêts	BF		BG				
Autres immobilisations financières*	BH	43 307	BI		43 307	35 259		
TOTAL (II)	BJ	4 611 748	BK	2 264 334	2 347 413	1 745 578		
ACTIF CIRCULANT	STOCKS*	Matières premières, approvisionnements	BL	744 724	BM	65 982	678 742	347 995
		En cours de production de biens	BN		BO			
		En cours de production de services	BP		BQ			
		Produits intermédiaires et finis	BR	257 724	BS		257 724	252 496
		Marchandises	BT		BU			
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW				
	CRÉANCES	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	8 313 984	BY	522 591	7 791 394	3 401 039
		Autres créances (3)	BZ	519 963	CA		519 963	357 529
		Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC			
	DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres : .....)	CD	5 816 797	CE		5 816 797	28 186
Disponibilités		CF	1 174 102	CG		1 174 102	963 704	
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*	CH	86 947	CI		86 947	72 992	
	TOTAL (III)	CJ	16 914 242	CK	588 572	16 325 669	5 423 940	
	Charges à répartir sur plusieurs exercices* (IV)	CL						
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM						
	Ecarts de conversion actif* (VI)	CN					11 627	
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	CO	21 525 990	IA	2 852 907	18 673 083	7 181 146		
Renvois : (1) Dont droit au bail :			(2) part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :	CP	43 307	(3) Part à plus d'un an :	CR	
Clause de réserve								

1er EXEMPLAIRE DESTINÉ À L'ADMINISTRATION

ACTIF IMMOBILISÉ\*

\*Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise

GROUPE SATIMO

Néant 

1er EXEMPLAIRE DESTINÉ À L'ADMINISTRATION

		Exercice N	Exercice N - 1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : .....504 746..)	DA	504 746	401 500
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB	9 980 160	1 744 905
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence <input type="checkbox"/> EK )	DC		
	Réserve légale (3)	DD	117 190	53 754
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* ( Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours <input type="checkbox"/> B1 )	DF		
	Autres réserves ( Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants* <input type="checkbox"/> EJ )	DG	191 510	191 510
	Report à nouveau	DH	1 061 598	83 972
	<b>RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)</b>	DI	2 015 582	1 268 719
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK		
	<b>TOTAL (I)</b>	DL	13 870 786	3 744 359
	Autres fonds propres	Produits des émissions de titres participatifs	DM	
Avances conditionnées		DN		
<b>TOTAL (II)</b>		DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP		11 627
	Provisions pour charges	DQ	201 409	69 073
	<b>TOTAL (III)</b>	DR	201 409	80 700
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	12 195	40 889
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs <input type="checkbox"/> EI )	DV	108 592	320 770
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW	335 472	6 398
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	3 143 462	1 700 352
	Dettes fiscales et sociales	DY	766 892	805 044
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
	Autres dettes	EA		
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB	234 275	482 633
<b>TOTAL (IV)</b>	EC	4 600 888	3 356 087	
Écart de conversion passif* (V)	ED			
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I à V)</b>	EE	18 673 083	7 181 146	
RENVois	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	IB		
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Écart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	IC		
		ID		
		IE		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme*	EF		
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	4 096 591	3 226 833	

Formulaire obligatoire (article 53 A du  
Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : GROUPE SATIMO

Néant  \*

1er EXEMPLAIRE DESTINÉ À L'ADMINISTRATION

		Exercice N		Total	Exercice (N-1)		
		France	Exportation et livraisons intracommunautaires				
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA	FB	FC			
	Production vendue	biens*	FD	FE	FF	10 671 018	7 543 785
		services*	FG	FH	FI	1 889 410	1 384 342
	<b>Chiffres d'affaires nets*</b>	FJ	FK	FL	12 560 428	8 928 127	
	Production stockée*			FM	166 810	(96 179)	
	Production immobilisée*			FN	1 007 142	705 390	
	Subventions d'exploitation			FO	56 875	81 765	
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges* (9)			FP	96 596	6 287	
	Autres produits (1) (11)			FQ			
	<b>Total des produits d'exploitation (2) (I)</b>				FR	13 887 851	9 625 390
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*			FS	1 999	1 831	
	Variation de stock (marchandises)*			FT			
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*			FU	4 388 257	2 956 166	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*			FV	(244 045)	(210 112)	
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*			FW	3 333 517	2 343 616	
	Impôts, taxes et versements assimilés*			FX	66 229	80 389	
	Salaires et traitements*			FY	1 890 602	1 322 724	
	Charges sociales (10)			FZ	698 763	495 264	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	- dotations aux amortissements *		GA	747 901	562 351
			- dotations aux provisions *		GB		
		Sur actif circulant : dotations aux provisions *			GC	34 743	62 906
		Pour risques et charges : dotations aux provisions			GD	548 630	69 073
	Autres charges (12)			GE			
<b>Total des charges d'exploitation (4) (II)</b>				GF	11 466 596	7 684 208	
<b>1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)</b>				GG	2 421 255	1 941 183	
Opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée*		(III)	GH			
	Perte supportée ou bénéfice transféré*		(IV)	GI			
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)			GJ			
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)			GK			
	Autres intérêts et produits assimilés (5)			GL	95 014	647	
	Reprises sur provisions et transferts de charges			GM			
	Différences positives de change			GN	190 218	141	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			GO			
<b>Total des produits financiers (V)</b>				GP	285 232	788	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*			GQ	(11 627)	11 627	
	Intérêts et charges assimilées (6)			GR	18 677	37 912	
	Différences négatives de change			GS	36 036	81 572	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement			GT			
<b>Total des charges financières (VI)</b>				GU	43 086	131 111	
<b>2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)</b>				GV	242 146	(130 324)	

**4** COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

Désignation de l'entreprise <u>GRUPE SATIMO</u>		Néant <input type="checkbox"/> *	
		<b>Exercice N</b>	<b>Exercice N - 1</b>
<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	237	5
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *		
	Reprises sur provisions et transferts de charges		
	<b>Total des produits exceptionnels (7) (VII)</b>	237	5
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	5 119	1 478
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *		
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		
	<b>Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)</b>	5 119	1 478
<b>4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)</b>		(4 883)	(1 474)
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise <b>(IX)</b>			
Impôts sur les bénéfices * <b>(X)</b>		642 936	540 667
<b>TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)</b>		14 173 320	9 626 183
<b>TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)</b>		12 157 737	8 357 464
<b>5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)</b>		2 015 582	1 268 719
<b>RENVois</b>	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme		
	(2) Dont	{ produits de locations immobilières	
		{ produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	
	(3) Dont	{ - Crédit-bail mobilier *	
		{ - Crédit-bail immobilier	
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)		
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées		
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées		
	(6 bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)		
	(9) Dont transfert de charges		
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)		
	(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)		
	(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)		
(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives <input type="text" value="A6"/> obligatoires <input type="text" value="A9"/>			
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle) :	Exercice N		
	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels	
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :	Exercice N		
	Charges antérieures	Produits antérieurs	

**1er EXEMPLAIRE DESTINÉ À L'ADMINISTRATION**

\*Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

1. Faits marquants de l'exercice
2. Principes, règles et méthodes comptables
  - 2.1. Conversion des établissements autonomes
  - 2.2. Immobilisations corporelles
  - 2.3. Immobilisations incorporelles
  - 2.4. Stocks
  - 2.5. Créances
  - 2.6. Valeurs mobilières de placement
  - 2.7. Enregistrement des produits
  - 2.8. Provision pour garantie
3. Notes sur le bilan
  - 3.1. Immobilisations incorporelles
  - 3.2. Immobilisations corporelles
  - 3.3. Immobilisations financières
  - 3.4. Variation des amortissements
  - 3.5. Valeurs mobilières de placement
  - 3.6. Variation des provisions
  - 3.7. Stocks
  - 3.8. Créances clients
  - 3.9. Autres créances
  - 3.10. Charges constatées d'avance
  - 3.11. Capitaux propres
  - 3.12. Bons de souscription d'Actions et bons de Créateurs d'entreprise
  - 3.13. Emprunts et dettes financières
  - 3.14. Dettes fiscales et sociales
  - 3.15. Produits constatés d'avance
4. Autres informations
  - 4.1. Tableau des flux de trésorerie
  - 4.2. Charge d'impôt
  - 4.3. Ventilation de la production vendue par zone géographique
  - 4.4. Engagements en matière de crédit bail et de location longue durée
  - 4.5. Engagements en matière de retraite
  - 4.6. Engagements hors bilan
  - 4.7. Liste des filiales et participations
  - 4.8. Effectif moyen employé durant l'exercice
  - 4.9. Droit individuel à la formation
  - 4.10. Évènements postérieurs
  - 4.11 Rémunérations des dirigeants

## **1. Faits marquants de l'exercice**

Le 30 juin 2005, la société a été admise à la cote Alternext d'Euronext. Cet événement nous a apporté conformément à nos attentes les moyens financiers nécessaires à l'accélération de notre développement interne, principalement dans le secteur de la recherche et du développement ainsi qu'une notoriété indiscutable tant auprès de la communauté financière que de nos prospects français et étrangers.

## **2. Principes, règles et méthodes comptables**

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base suivantes :

- Permanence des méthodes, à l'exception de l'application du règlement sur les actifs, tel que décrit ci-dessous
- Continuité de l'exploitation
- Indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques. Cependant, pour l'intégration des comptabilités des établissements autonomes situés en dehors de la zone euro, la méthode du cours de clôture est retenue.

A compter du 1er avril 2005, la société applique de façon prospective le règlement 2002-10 du CRC relatif à l'amortissement et à la dépréciation des actifs et le règlement 2004-6 relatif à la définition des actifs. Une revue détaillée des actifs de la société au 1er avril 2005, notamment des valeurs d'usage des actifs, a montré que l'application de ces nouveaux règlements n'avait pas d'impact sur les comptes de la société.

Les principales méthodes utilisées sont présentées ci-après.

### **2.1. Conversion des établissements autonomes**

Les comptabilités des établissements autonomes (Italie, Hong Kong et USA) sont intégrées à la comptabilité de l'établissement français pour la présentation des comptes annuels.

La comptabilité de l'établissement américain étant tenu en USD, il convient de la convertir en euro avant son intégration.

Par dérogation aux règles générales (cours historique) et afin de donner une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de l'entreprise, la méthode du cours de clôture est utilisée. Cette méthode consiste, en fonction, de la nature des postes comptables convertis à utiliser les cours de clôture, les cours moyens ou les cours historiques :

- Les comptes de bilan (à l'exception des comptes de liaison) sont convertis au cours de clôture.
- Les comptes de résultat sont convertis au cours moyen.

- Les comptes de liaison correspondant aux investissements et aux résultats successifs sont convertis au cours historique.
- Les comptes de liaison « commerciaux » sont convertis au cours de clôture.

Les écarts de change résultant de ces conversions sont inscrits en capitaux propres dans une subdivision du poste report à nouveau, les écarts de conversion débiteurs venant ainsi en diminution du bénéfice distribuable.

## **2.2. Immobilisations corporelles**

Les immobilisations sont enregistrées à leur coût d'acquisition majoré des frais accessoires de transport et d'installation.

Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire sur la durée de vie estimée des immobilisations :

Agencements et installations	5 à 10 ans
Matériels et outillages	3 à 5 ans
Matériel de bureau, informatique et mobilier	1 à 10 ans

## **2.3. Immobilisations incorporelles**

Frais de recherche et développement

Les frais de développement sont immobilisés lorsqu'ils concernent des projets nettement individualisés et ayant de sérieuses chances de succès. Ils sont valorisés au coût historique des matières utilisées et de la main d'œuvre affectées à leur réalisation

L'amortissement des frais de développement est calculé selon le mode linéaire sur 3 ans à compter de l'exercice suivant l'activation des coûts, cette durée étant représentative de la durée d'utilisation de ces actifs.

Les frais de recherche sont comptabilisés en charge

Les logiciels, brevets et licences sont comptabilisés au coût d'acquisition. Ils sont amortis sur une durée de 3 à 5 ans, selon les modalités d'utilisation, en mode linéaire.

## **2.4. Stocks**

Les stocks de matières et composants et les stocks de produits intermédiaires et finis sont valorisés à leur coût historique (coût d'acquisition ou coût de production).

Une provision est constituée si la valeur de réalisation à la clôture de l'exercice est inférieure à ce coût historique.

## **2.5. Créances**

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est constituée si cette valeur est supérieure à la valeur de réalisation probable à la clôture de l'exercice.

## **2.6. Valeurs mobilières de placement**

Les valeurs mobilières de placement figurent au bilan pour leur valeur d'acquisition. Elles font, lorsque nécessaire, l'objet d'une provision calculée pour chaque ligne de titre d'une même nature, afin de ramener leur valeur au cours de bourse moyen du dernier mois, ou à leur valeur de négociation probable pour les titres non cotés. Conformément au principe de prudence, les plus values latentes ne sont pas comptabilisées en compte de résultat. Les mouvements sont comptabilisés par application de la méthode FIFO.

## **2.7. Enregistrement des produits**

- Vente de produits et vente d'études :

Le chiffre d'affaires est pris en compte au fur et à mesure de l'avancement des travaux (méthode à l'avancement).

Des produits à recevoir (travaux non facturés) ou des produits constatés d'avance sont enregistrés sur la base du chiffre d'affaires total estimé et du degré d'avancement constaté par affaire (prix de revient total réalisé à la clôture de l'exercice par rapport au prix de revient total prévisionnel à la fin du contrat) pour constater l'écart entre la facturation et le chiffre d'affaires calculé à l'avancement.

Dans le cas où une perte à terminaison est envisagée, cette perte est constatée par la voie d'une provision pour risques sous déduction de la perte à l'avancement déjà constatée.

- Maintenance

Les contrats de maintenance sont facturés à date anniversaire et une fois par an en général. Le produit pris en compte dans le résultat est le prorata temporis de la valeur du contrat. Des produits constatés d'avance sont enregistrés pour la part non échue de ces contrats.

## **2.8. Provision pour garantie**

Les charges de garanties sont isolées analytiquement au cours de chaque exercice. Elles incluent les temps passés et les matériels qui ont été utilisés pour les besoins de la garantie. Le montant de la provision est déterminé en appliquant au chiffre d'affaires de l'exercice le même pourcentage que celui constaté en rapportant les dépenses de garantie de l'exercice au chiffre d'affaires de l'exercice précédent.

### 3. Notes sur le bilan

Les chiffres sont exprimés en euros, sauf indication contraire

#### 3.1. Immobilisations incorporelles

	Valeur brute 31/03/2005	Acquisitions et reclassement	Valeur brute 31/03/2006	Amortissements Au 31/03/2006	Valeur nette 31/03/2006
Frais de développement	1 492 586	1 143 233	2 635 819	1 086 524	1 549 295
Autres immobilisations incorporelles	600 105	(22 604)	577 501	376 508	200 993
<b>TOTAL</b>	<b>2 092 691</b>	<b>1 120 629</b>	<b>3 213 320</b>	<b>1 463 032</b>	<b>1 750 288</b>

Les autres immobilisations incorporelles sont composées de brevets et droits similaires en France et en Italie.

#### 3.2. Immobilisations corporelles

	Valeur brute 31/03/2005	Acquisitions	Valeur brute 31/03/2006	Amortissements Au 31/03/2006	Valeur nette 31/03/2006
Matériel industriel	870 129	113 329	983 458	620 167	363 291
Agencements	54 732	38 664	93 396	37 591	55 805
Mobilier et divers	225 219	22 559	247 778	143 546	104 232
<b>TOTAL</b>	<b>1 150 080</b>	<b>174 552</b>	<b>1 324 632</b>	<b>801 304</b>	<b>523 328</b>

### 3.3. Immobilisations financières

<b>Immobilisations financières</b>	<b>31/03/2005</b>	<b>Augmentation</b>	<b>31/03/2006</b>
Titres de participation	30 490		30 490
Autres immobilisations financières	35 259	8 048	43 307
<b>TOTAL</b>	<b>65 749</b>	<b>8 048</b>	<b>73 797</b>

Les titres de participation sont constitués de 10% du capital de la société Metraware SARL acquis le 8 juin 2001. Cette société étant bénéficiaire, ces titres n'ont pas lieu d'être provisionnés.

Les autres immobilisations financières sont constituées de dépôts de garantie.

### 3.4. Variation des amortissements

	<b>31/03/2005</b>	<b>Dotations</b>	<b>Reprises</b>	<b>31/03/2006</b>
Frais de recherche et développement	525 039	561 485		1 086 524
Autres immobilisations incorporelles	404 203		(27 696)	376 507
<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>929 242</b>	<b>561 485</b>	<b>(27 696)</b>	<b>1 463 031</b>
Matériel industriel	522 281	97 886		620 167
Agencements	17 384	20 207		37 591
Mobilier et divers	94 035	49 511		143 546
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>633 700</b>	<b>167 604</b>		<b>801 304</b>
<b>TOTAL</b>	<b>1 562 942</b>	<b>729 089</b>	<b>(27 696)</b>	<b>2 264 334</b>

### 3.5. Valeurs mobilières de placement

Au 31 mars 2006, le portefeuille des VMP se composait comme suit :

VMP CEPME	28 186 €
VMP CIC SICAV ACTION UNION	1 314 157 €
VMP TCN CIC	1 491 779 €
VMP VW SG	2 982 676 €
<b>TOTAL</b>	<b>5 816 798 €</b>

Au 31 mars 2006, la valeur liquidative fait ressortir une plus value latente de 69 289 €

### 3.6. Variation des provisions

Provisions	31/03/2005	Dotations	Reprises	31/03/2006
Provisions pour dépréciation des stocks	31 240	34 743		65 982
Provisions pour créances douteuses	199 650	416 294	93 354	522 591
Provision pour risques de change	11 627		11 627	0
Provision pour garantie	69 072	132 336		201 408
TOTAL	311 589	583 373	104 981	789 981

### 3.7. Stocks

Le montant total de stocks s'élève à 1 002 448€ ;

Il se décompose en :

- matière premières, approvisionnements pour 744 724 €, provisionnés à hauteur de 65 982 €
- produits intermédiaires et finis pour 257 724 €

### 3.8. Créances clients

Les produits à recevoir inscrits à l'actif du bilan en créances clients et comptes rattachés s'élèvent à 4 024 144 € au 31 mars 2006 et sont principalement constitués de produits liés à la comptabilisation des contrats long terme.

Le montant total des créances clients et clients douteux s'élève à 8 313 984 €. Cette forte augmentation de ce poste s'explique par le fort déséquilibre de l'activité au cours de l'exercice (Plus de 40% du chiffre d'affaire ont été réalisés au dernier trimestre. Ce montant n'est donc pas représentatif de la réalité du poste tout au long de l'année.

Par prudence, il a été décidé de provisionner pour 522 591 € de créances clients. Cette provision porte principalement sur 3 clients provisionnés à 100% : Un client israélien pour 167 000 €, un client finlandais pour 87 000 €, un client chinois pour 75 000 €, et des clients asiatiques (coréens) pour 88 000 €.

### 3.9. Autres créances

	31/03/2006	31 /03/2005
Personnel avances et acomptes	36 551 €	
Etat- crédit d'impôt recherche	172 880 €	41 455 €
Taxes sur le Chiffre d'affaires déductibles	8 150 €	2 350 €
TVA déductible	124 832 €	61 080 €
Crédit de TVA à reporter	171 374 €	247 744 €
TVA sur factures non parvenues	4 900 €	4 900 €
Créditeurs divers	1276 €	
Total	519 963 €	357 529 €

La créance d'impôt résultant du crédit d'impôt recherche s'élève à 172 880 € (il s'agit du crédit d'impôt calculé au titre de l'année civile 2005). Cette créance sera utilisée en paiement des acomptes d'impôt sur les bénéfices dès l'exercice 2006/2007.

L'ensemble des autres créances à une échéance à moins d'un an.

### 3.10. Charges constatées d'avance

Ce poste présente un solde de 86 947 €

Les charges constatées d'avance sont constituées de

Loyer	40 470 €
Maintenance Metraware	26 667 €
Primes d'assurances	16 688 €
Echéances de location de matériel	3 122 €

### 3.11. Capitaux propres

	Solde au 31/03/2005	Affectation du résultat 2005/2006 et dividendes versés	Résultat de l'exercice 2005/2006	Variation Ecart de change	Augmentation de capital lors de l'introduction en bourse	Solde au 31/03/2006
Capital social	401 500				103 246	504 746
Prime d'émission	1 744 905				8 235 255	9 980 160
Réserve légale	53 754	63 436				117 190
Autres réserves	191 510					191 510
Report à nouveau	83 972	823 858		153 768		1 061 598
Résultat 2005	1 268 719	- 1 268 719				
Dividendes		381 425				
Résultat 2006			2 015 582			2 015 582
<b>TOTAL</b>	<b>3 744 359</b>	<b>0</b>	<b>2 015 582</b>	<b>153 768</b>	<b>8 338 501</b>	<b>13 870 785</b>

L'écart de change inclus dans la ligne "Report à nouveau" résulte de l'utilisation de la méthode de clôture pour la conversion des comptes de l'établissement américain. Il s'établit au 31 mars 2006 à 43 402 €

Le cours moyen utilisé ressort à 1USD = 0.82168 EUR. Il résulte de la moyenne arithmétique des cours moyens mensuels observés durant l'exercice.

Le cours de clôture utilisé ressort à 1 USD = 0,8282 EUR

Au 31 mars 2006, le capital social se compose de 2 523 728 actions d'une valeur nominale de 0.2 €.

L'augmentation de capital a donné lieu à l'émission de 516 228 actions nouvelles de 0,20 euros de valeur nominale. 9 070 125,96 euros ont été imputés sur la prime d'émission.

Les frais liés à l'augmentation de capital et à l'introduction en bourse ont été imputés sur la prime d'émission. Ces frais se sont élevés à 784 870 euros.

### **3.12. Bons de souscription d'Actions et bons de Créateurs d'entreprise**

L'assemblée générale des actionnaires du 17 juin 2003 a autorisé l'émission des bons suivants : BCE, et BSA5.

Le recensement des bons émis peut se présenter comme suit :

Catégorie	Nbres bons émis	Nbres bons exercables	Prix d'exercice	Date limite
BCE	3 956 * 50	98 900	3.89 €	16/06/2008
BSA5	3 170 * 50	79 250	3.89 €	16/06/2008

Les BCE et BSA 5 sont exercables en 2 tranches en fonction du respect de certaines conditions et donnent droit à la souscription d'une action par bon au prix de 3.89 €. Au 31 mars 2006, la totalité des BCE et BSA reste encore exercable.

Par ailleurs, l'assemblée générale des actionnaires du 16 juin 2005 a autorisé le conseil d'administration à

- Consentir des options de souscription ou d'achat d'actions de la société, dont le prix sera fixé par le conseil d'administration, dans la limite de 100 375 actions,
- Procéder à l'attribution d'actions gratuites, existantes ou à émettre, dans la limite de 100 375 actions.

### **3.13. Emprunts et dettes financières**

Les emprunts auprès des établissements de crédit ont une échéance à plus d'un an pour 12 195 €. Il s'agit d'un emprunt auprès de la Société Générale à 5.5% sur 60 mois.

Les autres dettes financières sont constituées à hauteur de 100 000 euros d'une aide Anvar et pour le solde, des comptes courants d'associés. Elles ont toutes une échéance à moins d'un an.

### 3.14. Dettes fiscales et sociales

	31/03/2006	31 /03/2005
Sécurité sociale	46 022 €	30 824 €
Assedic	6 373 €	4 564 €
Organismes divers	92 797 €	44 268 €
Personnel charges à payer	168 826 €	121 690 €
Charges sociales sur congés payés	70 122 €	49 012 €
Charges sociales sur 13 <sup>ème</sup> mois	10 799 €	7 266 €
Etat Impôt sur les bénéfices	267 388 €	450 050 €
Taxe sur le CA à déclarer	14 €	1 417 €
TVA collectée	24 871 €	50 265 €
Etat – charges à payer	79 681 €	38 043 €
Retenue à la source – dividendes		6 467 €
Débiteurs divers		1 178 €
	766 893 €	805 044 €

Les dettes fiscales et sociales ont toutes une échéance à moins d'un an.

### 3.15. Produits constatés d'avance

Il s'agit de travaux facturés d'avance : 234 275 €

## 4. Autres informations

### 4.1. Tableau des flux de trésorerie

	2005/2006 12 mois	2004/2005 12 mois
<b>Opérations d'exploitation</b>		
Résultat net de la société	2 015 582	1 268 719
<i>Elimination des charges et produits sans incidence sur la trésorerie</i>		
Amortissements et provisions nettes de reprises	1 179 784	675 613
Variation des subventions d'investissement		-9 252
<b>Capacité d'autofinancement</b>	<b>3 195 366</b>	<b>1 935 080</b>
Variation des clients et autres créances	-4 552 789	-1 271 678
Variation des fournisseurs et autres dettes	1 734 032	1 064 123
<b>FLUX DE TRESORERIE LIES A L'ACTIVITE</b>	<b>-2 818 757</b>	<b>1 727 525</b>
<b>Opérations d'investissement</b>		
Acquisitions d'immobilisations incorporelles	-1 120 628	-806 837
Acquisitions d'immobilisations corporelles	-174 552	-178 876
Augmentation des immobilisations financières	-8 047	-13 629
<b>FLUX DE TRESORERIE LIES AUX OPERATIONS D'INVESTISSEMENT</b>	<b>-1 303 227</b>	<b>-999 342</b>
<b>Opérations de financement</b>		
Distribution de dividendes	-381 425	-228 855
Remboursement des emprunts et compte courant d'actionnaires (net)	-240 872	-435 004
<b>FLUX DE TRESORERIE LIES AUX OPERATIONS DE FINANCEMENT</b>	<b>-622 297</b>	<b>-663 859</b>
Incidence des variations du cours des devises		- 34 723
Variation de la trésorerie		28 601
Incidence de l'introduction en bourse	8 338 501	
<b>TRESORERIE A L'OUVERTURE</b>	<b>991 890</b>	<b>963 289</b>
<b>TRESORERIE A LA CLOTURE</b>	<b>7 781 476</b>	<b>991 890</b>

### 4.2. Charge d'impôt

Pour l'exercice clos au 31 mars 2006, la société enregistre une charge d'impôt de 642 935 €. Cette charge inclut un crédit d'impôt recherche de 168 213 €.

### 4.3. Ventilation de la production vendue par zone géographique

La production vendue pendant l'exercice se répartit comme suit :

	2005/2006	2004/2005
France	4 078 585	1 451 559
Europe	1 824 816	2 193 258
Asie	4 521 754	3 207 567
USA	2 135 273	2 075 743
TOTAL	12 560 428	8 928 127

### 4.4. Engagements en matière de crédit bail et de location longue durée

Le montant total des redevances restant à payer sur les contrats de crédit bail et de location longue durée s'élève à 132 437 €.

Détails des crédits baux :

Désignation des biens	Valeur brute des biens	Redevances de l'exercice	Redevances cumulées	Dotations aux amortissements corespondante	Amortissements cumulés	Redevances restant dues
Analyseur de réseau	54 009.50	12 255.72	50 108.12	10 801.90	56 709.98	8 170.48
BMW solease	61 076.13	15 354.48	43 214.27	20 358.72	49 200.24	23 031.72
Testeur de communication 1	69 273.75	15 220.80	19 026.00	13 854.75	17 318.44	57 078.00
Testeur de communication 2	26 946.00	7 071.75	7 071.75	4 041.90	4 041.90	21 125.25
Analyseur de spectre	146 099.40	4 245.53	4 245.53	7 304.97	7 304.97	23 031.72

### 4.5. Engagements en matière de retraite

Conformément aux dispositions de la loi française, la société s'affranchit de ses obligations de financement des retraites du personnel en France par le versement de cotisations calculées sur la base des salaires, aux organismes qui gèrent les programmes de retraite. Il n'y a pas d'autre engagement lié à ces contributions.

La loi française exige également, le cas échéant, le versement en une seule fois d'une indemnité de départ en retraite. Cette indemnité est déterminée en fonction de l'ancienneté et du niveau de rémunération au moment du départ. Les droits sont uniquement acquis aux salariés présents dans l'entreprise à l'âge de la retraite. L'engagement de la société à ce titre au 31 mars 2006-07-10 n'est pas significatif compte tenu de l'âge des salariés et par conséquent n'a pas été provisionné dans les comptes de la société.

## 4.6. Engagements hors bilan

- La société a donné des cautions de garantie de restitution d'acompte pour un montant de 144 427 euros.
- Le total des mensualités de crédits baux non échues s'élèvent à 209 000 €

## 4.7. Liste des filiales et participations

La société détient 10 % du capital de la S.A.R.L Metraware  
Quartier Cime des Vières  
84240 Cabrières d'Aigues  
SIREN : 419238589

Nom de la participation	Capital	Réserves et report à nouveau	% du capital détenu	Valeur comptable des titres	Prêts et avances consentis par la Sté et non encore remboursés	Ca Ht Dernier exercice	Résultat	Dividendes encaissés	Caution et avals donnés par Satimo
METRAWARE	75 000 €	246 894 €	10 %	32 017 €	0	582 333 €	67 456 €	0	0

## 4.8. Effectif moyen employé durant l'exercice

L'effectif moyen de l'entreprise est ainsi présenté

	France	USA	Italie	Hong Kong	TOTAL
Cadres	19	4	3	3	29
employés	11	1	2		14
TOTAL	30	5	5	3	43

## 4.9. Droit individuel à la formation

La loi n° 2004-391 du 4 mai 2004 relative à la formation professionnelle tout au long de la vie et au dialogue social modifiant les articles L933-1 à L933-6 du code du travail, ouvre pour les salariés bénéficiant d'un contrat de travail à durée indéterminé de droit privé, un droit individuel à formation d'une durée de 20 heures minimum par an, cumulable sur une période de six ans (plafonné à 120 heures).

Les actions de formation de la société n'ayant pas en 2005 - 2006 donné lieu à un accord préalable entre l'entreprise et les salariés, l'ensemble des droits individuels à la formation, estimé à 164 heures, restent ouverts au 31 mars 2006, ces heures n'ayant pas donné lieu à demande."

## **4.10. Evènements postérieurs**

Ouverture d'un établissement en Suède

## **4.11. Rémunération des dirigeants.**

Au cours de l'exercice, la rémunération brute du Président s'est élevée à 98 632 euros.